

# Les structures d'aide à la production de courts métrages en Europe

*Belgique, Estonie, France, Grèce, Irlande, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Roumanie et Suisse*

Espace de création d'une diversité foisonnante, laboratoire des formes de création émergentes, mais aussi lieu d'expérimentation et de renouvellement des talents, le court-métrage est un chaînon important de la création cinématographique et audiovisuelle en Europe. La réalisation de films courts participe également d'un apprentissage qui peut conduire ses auteurs et producteurs à passer à la réalisation de films de long-métrage ou d'œuvres télévisuelles. Pour répondre aux enjeux contemporains de la production en Europe, le Marché du Film Court de Clermont-Ferrand inaugure Euro Connection, le premier forum européen de coproduction de courts-métrages.

À cette occasion, un travail de recherche a été réalisé pour recenser les diverses structures d'aides à la production de courts métrages en Europe. Celui-ci s'est limité, pour cette première édition, aux 10 pays partenaires d'Euro Connection (Belgique, Estonie, France, Grèce, Irlande, Lituanie, Norvège, Pologne, Roumanie et Suisse) auxquels se sont ajoutés les Pays-Bas, invités d'honneur du Festival en 2009.

Pour chacun des pays sont exposés le contexte national dans lequel s'insère la production de court-métrage et les opportunités de financement à l'échelle nationale et régionale. Les informations génériques concernant la population, les caractéristiques linguistiques ainsi que les données relatives à la production cinématographique proviennent des structures nationales institutionnelles ou de l'Observatoire Européen de l'Audiovisuel.

Le MEDIA Desk France tient à remercier Sauve Qui Peut le Court Métrage, le CNC, Wallonie Bruxelles Images, Estonian Film Foundation, Greek Film Center, le Cork Film Festival, Irish Film Board, le MEDIA Desk Lituanie, le Norwegian Film Institute, Cracow Film Foundation, Romanian Film Promotion, le MEDIA Desk Roumanie, Base-Court et Holland Film pour leur aide dans la réalisation de ce guide.



## Vue d'ensemble

- **Population** : 63,5 millions
- **Langue** : Français
- **Monnaie** : Euro
- **Nombre de salles de cinéma et d'écrans** : 2 133 salles/5 362 écrans
- **Moyenne des entrées en salles par habitant** : 2,74
- **Production de longs-métrages** : 133 productions/95 co-productions en 2008
- **Production de courts-métrages** : 457 visas d'exploitation ont été délivrés à des courts-métrages en 2007
- **Organisation gouvernementale en charge du cinéma** : Centre National de la Cinématographie (CNC)  
En France, un court-métrage se définit comme un film dont le métrage n'excède pas 1 600 mètres en format 35 mm (ou la longueur équivalente dans les autres formats), soit une durée d'environ 59 minutes.

## FINANCEMENTS NATIONAUX



### Centre National de la Cinématographie (CNC)

#### Aides à la production

**L'aide avant réalisation** : la commission examine tous types de projets d'une durée inférieure à une heure, quel qu'en soit le genre (fiction, animation, documentaire de création, film expérimental, essai...) et le support (photochimique, vidéo)

**Sélection** : 180 dossiers sont examinés par session (4 sessions par an, 8 pour le documentaire)

**Admissibilité** : le projet ne doit en aucun cas faire l'objet d'un début de réalisation. La demande peut être déposée soit par l'auteur-réalisateur seul, soit par une société de production titulaire d'une autorisation d'exercice délivrée par le C.N.C.

En 2007, 46 aides avant réalisation ont été attribuées avec un montant

total de 2 850 000 € (soit 62 000 € en moyenne par film).

**L'aide après réalisation** dite « prix de qualité » - cette aide est destinée à récompenser le producteur et le réalisateur pour la qualité artistique et technique d'un film après sa réalisation. Le film (fiction, film d'animation ou documentaire) doit avoir obtenu l'autorisation de production ainsi que le visa d'exploitation cinéma au cours de l'année précédente.

**Sélection** : 40 films maximum par an bénéficient du prix de qualité.

**Admissibilité** : le film ne doit pas avoir bénéficié d'une aide avant réalisation.

En 2007, 27 films ont été soutenus avec un total de 300 000 € (soit 11 100 € en moyenne par film)

**L'aide au programme** : cette aide concerne les sociétés qui prennent des risques inhérents à l'activité de production de nouveaux talents qu'il s'agisse de projets de fiction, documentaire ou d'animation. Elle est attribuée sur programme (3 projets maximum).

**Sélection** : 45 737 € en moyenne sont alloués par projet. La commission se réunit 1 fois par an.

**Admissibilité** : le producteur doit être titulaire d'une autorisation d'exercice du CNC et avoir obtenu 3 visas d'exploitation sur 2 ans ou 5 visas sur 3 ans. La commission prend en compte l'expérience et le dynamisme des sociétés de production de court-métrage. Le cumul est interdit avec les autres aides du CNC ou du Groupe de Recherches et d'Essais Cinématographiques (GREC).

En 2007, 41 films ont bénéficié de ce soutien. 2 909 000 € ont été alloués, soit 70 950 € en moyenne par film.

**L'aide aux nouvelles technologies en production** : elle concerne les projets de courts-métrages mettant en œuvre de manière innovante les technologies numériques.

**Sélection** : les dossiers sont examinés par une commission qui se réunit 3 à 4 fois par an.

# FRANCE

Le versement reste lié à la fourniture de justificatifs des dépenses afférentes à l'utilisation de technologies numériques.

**Admissibilité :** société de production titulaire d'une autorisation d'exercice délivrée par le CNC. Au moment du dépôt du dossier, les séquences de l'œuvre relevant des technologies numériques susceptibles d'être aidées ne doivent en aucun cas avoir été réalisées. Les principaux critères d'éligibilité sont :

- une utilisation véritablement innovante des technologies numériques, à l'un ou l'autre des stades de production ;
- une durée et un budget significatifs des séquences utilisant ces technologies numériques doivent exister au regard de la durée totale de l'œuvre et de son budget global ;
- une adéquation forte entre la démarche artistique et les technologies employées.

En 2007, 14 films ont été soutenus avec un total de 160 000 € alloués (soit 11 430 € en moyenne par film)

**Compte de Soutien à l'Industrie des Programmes audiovisuels (COSIP) :**

Le mode d'accès au compte de soutien est soit sélectif (pour les entre-

prises nouvelles ou à faible volume de production d'œuvres audiovisuelles) soit automatique (pour les producteurs ayant déjà produit et diffusé des œuvres audiovisuelles et qui souhaitent s'engager dans la fabrication de nouveaux programmes).

**Projets soutenus :**

la fiction, l'animation, le documentaire de création, la captation et recréation de spectacles vivants, les magazines présentant un intérêt culturel ou la vidéo-musique.

**Montant :**

- L'aide sélective est accordée après avis d'une commission professionnelle qui estime la qualité, l'originalité et les conditions de faisabilité financière du projet.
- Pour les aides automatiques, le producteur mobilise la somme nécessaire (en complément d'autres financements) dans le compte automatique dont il dispose afin de produire de nouveaux programmes. Le compte automatique de chaque producteur est alimenté par les sommes générées par la 1<sup>re</sup> diffusion de chaque œuvre. Ces sommes devront être réinvesties dans un délai maximum de 2 ans suivant l'année de notification.

**Admissibilité :** l'entreprise de production peut être, soit une société titulaire d'une autorisation d'exercice délivrée par le CNC, soit une structure dont l'objet prévoit la production d'œuvres audiovisuelles. Un pré-achat d'un diffuseur est obligatoire.

En 2007, 48 films ont été soutenus sous le volet sélectif avec 1 064 000 € (soit 22 160 € en moyenne par film) et 12 films sous le volet automatique avec 436 980 € (soit 36 400 € par film en moyenne)

Par ailleurs, les œuvres ayant reçu un soutien sélectif à la création du CNC peuvent obtenir un complément de financement auprès du fond « **Images de la diversité** » si elles *contribuent à une meilleure représentation de la diversité culturelle en France et à la promotion de l'égalité des chances.*

**CNC**

12, rue de Lübeck

75784 Paris cedex 16

Tel : + 33 1 44 34 34 40

Fax : + 33 1 44 34 37 25

Morad KERTOBI : Morad.Kertobi@cnc.fr

[www.cnc.fr](http://www.cnc.fr)



*grec* Groupe de  
Recherche et  
d'Essais Cinématographiques  
(GREC) Bourse de la 1<sup>re</sup> œuvre

**Projets soutenus** : réalisation de 1<sup>ers</sup> films originaux, singuliers, s'éloignant des schémas classiques de la narration. Tous les genres et les formats sont admis. La durée des films proposés ne doit pas excéder 15 minutes, si un support argentique est envisagé. Les films de plus de 15 minutes devront être tournés en vidéo.

**Sélection** : 3 collèges de 6 membres, se réunissent 4 fois par an pour lire les 400 dossiers reçus et en faire la sélection.

**Montant** : une vingtaine de projets sont soutenus tous les ans. La dotation annuelle est d'un montant de 16 000 € maximum.

**Admissibilité** : les projets doivent être présentés par les seuls auteurs réalisateurs. Les films d'écoles et les films soutenus par une société de production ne sont pas admis. Ces films sont produits exclusivement par le GREC. Cette aide n'est pas cumulable avec une aide du CNC

**GREC**

14 rue Alexandre Parodi - 75010 Paris  
Tel : + 33 1 44 89 99 99  
info@grec-info.com  
www.grec-info.com

**Projets soutenus** : programme de production constitué d'au moins 2 courts-métrages (moins de 60 minutes) de fiction et/ou d'animation en développement présenté par une société de production. Pour les projets d'animation, les séries et les « spéciaux » sont exclus (voire aide spécifique à l'animation de la Commission Télévision).

**Montant** : entre 3 000 et 15 000 €. La Commission Cinéma se réunit 4 fois par an.

**Admissibilité** : la société de production, titulaire de la carte de producteur délivrée par le CNC, établie en France doit être producteur délégué du programme soumis et justifier d'une expérience préalable dans la production de courts-métrages. Les coproductions sont éligibles et doivent être accompagnées des contrats de coproduction.

37 sociétés ont été aidées en 2007, pour un montant total de 223 500 € soit 6 000 € en moyenne par société.

**PROCIREP**

11bis, rue Jean Goujon - 75008 Paris  
Tel : + 33 1 53 83 91 82  
Fax : + 33 1 53 83 91 92  
Viva Delorme : viva\_delorme@procirep.fr  
www.procirep.fr



Ministère de la  
jeunesse et des sports

Bourse Défi Jeunes

**Projets soutenus** : l'aide a pour vocation d'aider les jeunes à réaliser leur première œuvre dans des conditions professionnelles

**Type de soutien** : accompagnement technique, prix d'un montant de 2 000 à 8 500 €, aide à la promotion et à la distribution.

**Admissibilité** : le candidat doit avoir entre 18 et 30 ans, être français ou résident légal ou ressortissant de l'Union Européenne. Le projet doit se dérouler en France.

Le candidat doit avoir obtenu un cofinancement de 30% minimum.

**MINISTÈRE DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

62 rue Saint Lazare - 75009 Paris  
Tel : + 33 1 40 82 97 97  
Fax : + 33 1 40 82 97 98  
info@defijeunes.fr  
www.enviedagir.fr

## FINANCEMENTS RÉGIONAUX

Dans le cadre des conventions État/CNC/Régions, le dispositif « 1 € du CNC pour 2 € de la collectivité » s'applique depuis 2006 à la production de courts-métrages. Il a permis une forte augmentation du montant des fonds régionaux dédiés au film court.

Dans la plupart des cas, ces soutiens s'adressent soit à des sociétés de production ou des associations domiciliées en région dont l'activité principale est la production cinématographique ou audiovisuelle, soit à des sociétés de production non domiciliées en région et titulaires d'une autorisation d'exercice du CNC. Le tournage doit dans ce deuxième cas, le plus souvent, avoir lieu intégralement en région et/ou le projet doit être lié à la région par son sujet. Le montant de la subvention est généralement fonction de l'activité économique générée en région.

Chaque année, Centre Images (Agence régional du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel) édite un guide des soutiens à la production cinématographique et audiovisuelle dans lequel est recensé l'ensemble des aides des collectivités territoriales. Ce guide est gratuit et consultable en ligne sur [www.centreimages.fr](http://www.centreimages.fr). En région, la production de court-métrage est soutenue par :

- Le Conseil régional d'Alsace
- Le Conseil régional d'Aquitaine
- Le Conseil régional d'Auvergne
- Le Maison de l'Image de Basse Normandie
- Le Conseil régional de Bourgogne
- Le Conseil régional de Bretagne
- Le Conseil général du Finistère
- La Région Centre/Centre Images
- Le Conseil régional de Champagne-Ardenne
- Le Conseil général de Charente/Charente développement
- Le Conseil général de Charente Maritime
- Le Conseil général de Corrèze
- La Collectivité territoriale de Corse
- Le Conseil général des Côtes-d'Armor
- Le Conseil général des Deux-Sèvres
- Le Conseil général de la Dordogne
- Le Conseil régional de Franche-Comté
- Le Conseil régional de Guadeloupe
- Le Pôle Image Haute Normandie
- Le Conseil général de la Réunion
- Le Conseil régional de Languedoc-Roussillon
- Le Conseil régional du Limousin Pôle Cinéma
- Le Conseil régional de Lorraine
- Le Conseil régional de Midi-Pyrénées
- Le Nord-Pas-de-Calais/Centre Régional de Ressources Audiovisuelles (CRRAV)
- La Ville de Paris
- Le Conseil régional des Pays de la Loire
- Le Conseil régional de Picardie
- Poitou-Charentes Cinéma
- Le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Le Conseil régional de Rhône-Alpes
- Le Conseil général de la Sarthe
- La Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS)
- Le Conseil général de Val-de-Marne
- Le Conseil général des Vosges

### Accords de coproduction :

Liste des pays européens signataires d'accords de coproduction avec la France :

Allemagne, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas,

Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse

**Annuaire de professionnels :**

<http://www.unifrance.org/annuaires>

# BELGIQUE



## Vue d'ensemble

- **Population** : 10,6 millions
- **Langues** : Français, Flamand et Allemand
- **Monnaie** : Euro
- **Nombre de salles de cinéma et d'écrans** : 513 écrans/103 salles
- **Moyenne des entrées en salles par habitant** : 2,1
- **Production de longs-métrages** : 42 productions, 15 co-productions en 2007.
- **Production de courts-métrages** : une centaine par an
- **Organisation gouvernementale en charge du cinéma** :
  - Centre du cinéma et de l'Audiovisuel (CCA)
  - Vlaams Audiovisueel Fonds (VAF)

## FINANCEMENTS



CENTRE DU CINÉMA  
ET DE L'AUDIOVISUEL  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE  
DE BELGIQUE

### Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel (CCA)

#### Aide à la production

La Commission répartit l'examen des projets en trois collèges, 2 concernent le court-métrage :

- 1<sup>er</sup> collège : 1<sup>re</sup> œuvre du réalisateur (majoritaire ou minoritaire)
- 2<sup>e</sup> collège : 2<sup>e</sup> œuvre ou suivante du réalisateur (majoritaire ou minoritaire)

Les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> collèges se réunissent 3 fois par an.

**Projets soutenus** : œuvres cinématographiques de moins de 60 minutes (fiction, documentaire, animation) destinées à une première diffusion en salle de cinéma.

**Montants** : avance sur recette de, au maximum, 42 500 € pour le format 35mm, 37 500 € pour le format 16mm et 50 000 € pour l'animation.

**Admissibilité** : soit une entreprise de production indépendante qui possède un siège social ou une agence permanente en Belgique, soit une asbl établie en Belgique. 100% de l'aide doit être dépensée en Belgique ou au profit de personnes physiques ou morales résidant fiscalement en Belgique. En 2007, 19 courts-métrages ont été soutenus dans le cadre du 1<sup>er</sup> collège (31 880 € en moyenne par film) et 10 dans le cadre du 2<sup>e</sup> collège (soit 37 780 € en moyenne par film).

Boulevard Léopold II, 44 B  
1080 Bruxelles

Tel : + 32 2 413 35 01/+32 2 413 35 02

Fax : + 32 2 413 20 68/+32 2 413 30 50

audiovisuel@cfwb.be • www.cfwb.be/av



Province de  
HAINAUT

### Hainaut Cinéma

Fonds d'aide  
transfrontalier  
à la production

#### audiovisuelle (courts-métrages)

**Projets soutenus** : courts-métrages de fiction, documentaires ou d'animation.

**Admissibilité** : 2 sociétés de production minimum, l'une de la Communauté française de Belgique et l'autre, française, dont l'une au moins est établie dans le Hainaut belge ou dans le Nord-Pas-de-Calais

**Montants** : 35 000 € maximum

**Conditions** : 150% de la somme obtenue doit être dépensée dans les deux régions concernées, dont au moins 100% dans la région de la société déposant le projet (la France pour le documentaire) L'aide est pilotée par Hainaut Cinéma mais gérée et attribuée par le CCRAV (Centre Régional de Ressources Audiovisuelles du Nord-Pas de Calais). La commission se réunit 4 fois par an.

Rue Warocqué, 59

7100 La Louvière

Tel : + 32 64 22 48 28

+ 32 64 22 45 04

Fax : + 32 64 84 97 380

André Ceuterick : andre.ceuterick@

skynet.be

www.hainaut.be



### CLAP : Bureau d'accueil des tournages des Provinces de Liège et du Luxembourg

Bourse de soutien à la production  
de courts-métrages

**Projets soutenus** : courts-métrages

**Admissibilité** : un producteur belge

**Montants** : 2 000 € maximum

**Conditions** : repérages en Province de Liège et du Luxembourg, ainsi que le tournage si les repérages sont concluants. La demande peut être déposée à tout moment.

Rue des Croisiers, 17

4000 Liège

Tel : + 32 4 237 97 41

Fax : + 32 4 237 97 06

www.clapliege.be

# MEDIA



# BELGIQUE



Agence  
Wallonne des  
Télécommunications

## Promimage

Promimage soutient financièrement le développement ou l'utilisation d'outils ou de procédés numériques innovants, dans le cadre de projets audiovisuels ou multimédias en octroyant des prêts sans intérêts.

**Projets soutenus :** courts-métrages de fiction et d'animation et documentaires.

**Montants :** prise en charge de 50 à 70% des coûts engendrés par l'utilisation des nouvelles technologies numériques.

**Conditions :** la commission, composée d'experts belges et étrangers, se réunit 1 fois par an. Elle sélectionne les projets utilisant de façon innovante de nouvelles technologies numériques fournies par des entreprises établies en Région wallonne. En 2007, 15 productions ont été soutenues pour un total de 3 800 000 € (soit 253 333 € en moyenne par film).

### **AWT**

Avenue Prince de Liège, 133  
5100 Jambes (Namur)  
Tel : + 32 81 778080  
Fax : + 32 81 778099  
info@awt.be • www.promimage.be



Vlaams Audiovisueel  
Fonds (VAF)

## Aide à la production

**Projets soutenus :** courts et moyens-métrages de fiction, d'animation et documentaires.

### **Aides maximales :**

Fiction : 87 500 € (CM) 300 000 € (MM)  
Documentaires : 42 500 € (CM) 150 000 € (MM)

Animation : 175 000 € (CM) 400 000 € (MM)

**Conditions :** montants modérés en fonction du budget global des films.

La commission se réunit 4 fois par an.

En 2007, 6 courts-métrages de fiction ont été soutenus (46 666 € en moyenne par film), 2 courts-métrages d'animation (92 500 € en moyenne) et 1 moyen-métrage d'animation (85 000 €).

### **Vlaams Audiovisueel Fonds**

Bischoffsheimlaan 38  
1000 Brussel  
Tel : + 32 2 226 06 30  
Fax : + 32 2 219 19 36  
info@vaf.be  
www.vaf.be

## **Les accords de co-production :**

Les partenaires récurrents diffèrent selon la région linguistique. La Communauté française se tourne culturellement vers la France, et la Communauté flammande vers les Pays-Bas. Pourtant, les coproductions bipartites en Belgique sont possibles, et permettent d'élargir le champ de recherche de financements. En 2006, six longs-métrages ont été coproduits par le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel de la Communauté française de Belgique et le Vlaams Audiovisueel Fonds (trois majoritaires flamands, et trois majoritaires francophones). C'est également le cas pour un court-métrage.

Des accords de coproduction lient la Belgique aux pays suivants : France, Allemagne, Italie, Israël, Tunisie, Canada et Suisse.

La Communauté française de Belgique (Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel) a, pour sa part, conclu cinq accords de coproduction avec le Portugal, la Tunisie, le Maroc, l'Italie et la France.

### **Annuaire professionnel :**

www.wallimage.be/rep\_personnes.php  
www.mediabase.be/Rechercher\_Personne.asp  
www.bruxellestournage.be  
www.keynet.be/

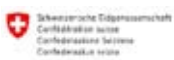
Source : Wallonie Bruxelles Images • www.wbimages.be



- **Population :** 7,5 millions
- **Langues :** Allemand, Français, Italien et Romanche
- **Monnaie :** Franc Suisse (1 EUR = 1,4863 CHF)\*
- **Nombre de salles de cinéma et d'écrans :** 313 cinémas/556 écrans
- **Moyenne des entrées en salle par habitant :** 1,88
- **Productions de longs-métrages :** 76 productions/63 co-productions en 2007
- **Productions de courts-métrages :** 386 courts-métrages suisses ont été présentés en festival en 2007
- **Organisation gouvernementale en charge du cinéma :** Office Fédéral de la Culture (OFC)

\* Banque Centrale Européenne, le 16 janvier 2009.

## FINANCEMENTS



### Office fédéral de la culture (OFC)

#### Aide à la production (court-métrage)

**Montants :** la contribution de la Confédération ne doit pas excéder les 50% du budget global (pour les coproductions, la contribution de la Confédération ne doit pas dépasser le 50% de la participation suisse).

**Sélection :** depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006, les demandes de contributions pour les courts-métrages doivent être évaluées par un intendant. Pour la fiction et le documentaire, le système de commission demeure. En 2008, l'OFC disposait de 650 000 CHF (environ 425 900 €) pour soutenir une quinzaine de projets de court-métrage.

Un système d'aide liée au succès « **Succès-Cinéma** » existe pour les films sortis en salles dans le pays et ayant atteint un certain nombre de spectateurs. Pour le court-métrage, il en existe 2 variantes :

- Pour un programme de plusieurs courts-métrages suisses de plus de 60 minutes qui dépasserait les 10 000 entrées, on peut calculer une moyenne de 10 CHF (environ 6,50 €) par spectateur. Ce montant sera ensuite réparti par film et selon une échelle prédéfinie entre le producteur, le réalisateur, la salle de cinéma et le distributeur. Cet argent devra être réinvesti dans un prochain projet.

- Pour un court-métrage suisse placé en avant-programme de n'importe quel film sortant en salles, on calculera une moyenne de 1 CHF (environ 65 cents d'€) par spectateur. Le montant est réparti de la même manière que ci-dessus.

#### Section du cinéma

Hallwylstrasse 15 - 3003 Berne

Tel : +41 31 322 92 71/Fax : +41 31 322 57 71

cinema.film@bak.admin.ch

www.bak.admin.ch

### SRG SSR idée suisse

#### SSR-SRG Idée Suisse Pacte de l'audiovisuel

##### Soutien à la production

La SSR-SRG Idée Suisse ([www.pacte-vod.ch](http://www.pacte-vod.ch)), groupement des chaînes de télévisions d'état, soutient au travers du Pacte de l'Audiovisuel la production de fiction, de documentaires et d'animation pour les salles de cinéma et pour la télévision.

**Sélection :** les producteurs proposent et initient des projets. La SRG SSR décide de participer ou non aux projets en fonction des nécessités de ses programmes grand public et/ou culturels. La SRG SSR s'efforce d'obtenir la participation des télévisions d'autres pays et d'assurer ainsi aux producteurs suisses indépendants l'accès à des ressources étrangères. Les demandes doivent être déposées selon la région linguistique concernée. Une aide centralisée existe cependant pour l'animation.

Le Pacte instaure par ailleurs des **primes « succès passage antenne »** qui récompensent les œuvres de cinéma et de télévision, qui, en raison de leur intérêt, sont diffusées, voire rediffusées, dans leur région d'origine. Les diffusions dans les autres régions, qui prouvent leur intérêt national, sont aussi valorisées par une prime. Ces primes doivent être réinvesties dans de nouveaux projets.

Belpstrasse 48, Case postale 1024

3000 Berne 14

Tel : +41 31 350 91 11

Fax : +41 31 350 92 56

info@srgssrideesuisse.ch

www.srgssrideesuisse.ch



### Fonds REGIO Films

#### Aide à la production

Le Fonds REGIO Films soutient la production audiovisuelle indépendante en Suisse romande. Dans les limites de ses ressources, il accorde aux productions bénéficiaires des bonifications complémentaires aux financements obtenus à l'échelon national (OFC et SRG/SSR) et à l'échelon local (communes et cantons).

**Admissibilité :** les productions de réalisateurs suisses dont le producteur (ou réalisateur-producteur) délégué indépendant est domicilié en Suisse romande, ou ailleurs en Suisse si le réalisateur est domicilié en Suisse romande.

**Montants :** les bonifications des guichets sont calculées différemment selon que la production bénéficiaire est qualifiée de « petit » ou de « grand projet ». La bonification maximale varie de 25 à 50% des aides nationales à la réalisation déjà acquises par la production. Par ailleurs, les bonifications sont pondérées en fonction du domicile légal du producteur et/ou du réalisateur (producteur et réalisateur domiciliés en Suisse romande : 100% ; producteur seulement : 75% ; réalisateur seulement 50%)

Rue des Vieux-Grenadiers 11

1205 Genève

Tel : +41 22 800 20 24

Fax : +41 22 800 20 20

contact@regiofilms.ch

www.regiofilms.ch



## AIDES CANTONALES



Bachstrasse 15  
5001 Aarau  
Tel : +41 62 835 23 10  
Fax : +41 62 835 23 19  
[www.ag.ch](http://www.ag.ch)



Residenza Governativa  
6501 Bellinzona  
Tel : +41 91 814 41 11  
[www.ti.ch](http://www.ti.ch)



Fondation  
Vaudoise pour  
le Cinéma

Rue Charles-Monnard 6  
1003 Lausanne  
Tél. +41 21 351 05 11  
Fax. +41 21 351 05 13  
[info@vaudfilm.ch](mailto:info@vaudfilm.ch)  
[www.vaudfilm.ch](http://www.vaudfilm.ch)



Zürcher  
Filmstiftung

Neugasse 10  
8005 Zürich  
Tel : +41 43 960 35 35  
Fax : +41 43 960 35 39  
[info@filmstiftung.ch](mailto:info@filmstiftung.ch)  
[www.filmstiftung.ch](http://www.filmstiftung.ch)



Abteilung Kultur  
Leimenstrasse 1  
4001 Basel  
Tel. +41 61 267 84 06 (13)  
Fax +41 61 267 68 42  
[kultur@bs.ch](mailto:kultur@bs.ch)  
[www.baselkultur.ch](http://www.baselkultur.ch)



c/o Office de la culture  
Sulgeneckstrasse 70  
3005 Berne  
Tel : +41 31 633 85 85  
Fax : +41 31 633 83 55  
[ak@erz.be.ch](mailto:ak@erz.be.ch)  
[www.bernerfilmfoerderung.ch](http://www.bernerfilmfoerderung.ch)



Ville  
de Genève

Département de la culture  
Route de Malagnou 17 et 19  
case postale 9  
1211 Genève 17  
Tel : +41 22 418 65 00  
Fax : +41 22 418 65 01  
[culture@ville-ge.ch](mailto:culture@ville-ge.ch)  
[www.ville-ge.ch](http://www.ville-ge.ch)

### Les accords de co-production :

La Suisse a conclu des accords de coproduction avec les pays suivants : l'Autriche, la France, l'Italie, l'Allemagne et le Canada.

Annuaire professionnel : [www.swissfilm-people.ch](http://www.swissfilm-people.ch)



## Vue d'ensemble

- **Population** : 11,2 millions
- **Langue** : Grec
- **Monnaie** : Euro
- **Nombre d'écrans de cinéma** : entre 400 et 450
- **Moyenne des entrées en salles par habitant** : 1,15
- **Production de longs-métrages** : 20 productions/ 5 co-productions en 2007
- **Production de courts-métrages** : 80 productions par an environ
- **Organisation gouvernementale en charge du cinéma** : Greek Film Center (GFC)

## FINANCEMENTS



**GREEK FILM CENTER**

### Greek Film Center (GFC)

Short Cuts (aide à la production)

**Projets soutenus** : développement de courts métrages grecs (fiction ou documentaire), création d'œuvres au solide potentiel artistique et/ou technologique, à forte ambition internationale et pouvant s'intégrer à la distribution en salle de longs métrages de fiction.

**Montants** : 350 000 € sont alloués aux courts métrages chaque année. Ce soutien est principalement distribué en tant qu'aide à la production mais également au travers de différents Prix Nationaux qui récompensent des films achevés (entre 2 500 et 8 500 € par film).

**Admissibilité** : sont éligibles les courts métrages entièrement financés par des sources grecques ainsi que les projets de coproductions internationales. La participation du GFC peut se faire en échange de l'acquisition d'un certain pourcentage des droits d'auteurs ou de celle de droits d'exploitation spécifiques (soit par territoire, soit via certains modes d'exploitation). Leur durée ne peut dépasser 20 minutes. Au moins 20% de leur financement doivent être assurés au moment du dépôt de la candidature.

Une fois terminé, chaque court-métrage qui obtient la nationalité grecque peut concourir pour un Prix National.

Entre 10 et 13 courts-métrages sont soutenus tous les ans avec un montant moyen de 28 000 €.

10, Panepistimiou Str. - 106 71 Athènes  
Tel : +30 210 3678500  
Fax : +30 210 3614336  
info@gfc.gr • www.gfc.gr



**ERT**  
Microfilm

**Projets soutenus** : MICROFILM est un programme d'aide à la production de court-métrage créé par la télévision nationale ERT qui soutient chaque année 15 projets.

**Montants** : lors d'une 2<sup>e</sup> sélection, 8 projets sont choisis parmi les 15 projets retenus, pour recevoir une aide à la production de 25 000 €. Les 7 autres projets de court-métrage reçoivent une aide en nature équivalente à 10 000 €.

**Admissibilité** : les projets sont sélectionnés sur la base de leur script lors d'une épreuve en 2 étapes. Un même projet ne peut recevoir un soutien ERT et celui du GFC.

Tel : +30 210 776 1059  
Fax : +30 210 776 1375  
microfilm@ert.gr • www.ert.gr/microfilm



**See Cinema Network**

SEE Cinema Network est une initiative du GFC (Greek Film Center) dont l'objectif est de maintenir et développer l'identité intellectuelle, artistique et culturelle de l'Europe du sud est. Cette association réunit 11 pays : Albanie, Bosnie Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Macédoine, Grèce, Roumanie, Slovénie, Turquie et Serbie & Montenegro. Elle fournit des financements pour le développement de projet de coproduction.

**Projets soutenus** : les projets de production de courts métrages sont éligibles depuis 2007. SEE Cinema Network soutient principalement des projets de coproduction entre pays du sud est européen.

**Admissibilité** : 5 projets de court-métrage sont soutenus chaque année (dont 1 originaire de Grèce).

En 2008, un projet grec de coproduction de court-métrage avec la Serbie a reçu une subvention : *Partners* de Josefina Markarian

Mr Alexandros Kakavas,  
Advisor on International Relations  
GFC - 10 Panepistimiou Ave  
106 71 Athènes  
Tel : + 30 210 3678501  
Fax : + 30 210 3614336  
www.gfc.gr/see/mainwhat.html  
see@gfc.gr

### Co-production :

Il existe des accords de coproduction entre la Grèce et la France. Des coproductions de courts métrages ont été réalisées avec Chypre et plus récemment avec la Serbie.

**Annuaire professionnel :**  
Voir "Contact Guide" sur [www.mediadesk.gr](http://www.mediadesk.gr)

# IRLANDE



## Vue d'ensemble

- **Population** : 4,4 millions
- **Langues** : Irlandais et Anglais
- **Monnaie** : Euro
- **Nombre de salles de cinéma et d'écrans** : 90 salles / 415 écrans
- **Moyenne des entrées en salles par habitant** : 4,33
- **Production de longs-métrages** : 5 productions / 10 co-productions en 2007
- **Production de courts-métrages** : environ 50 productions en 2007
- **Organisation gouvernementale en charge du cinéma** : Irish Film Board (IFB)

## FINANCEMENTS



### Irish Film Board

#### Aide à la production

L'IFB dispose de 5 soutiens destinés à la production de courts-métrages. Les candidatures sont ouvertes 1 fois par an et chacun d'eux offre un financement complet de la production des projets retenus. Les films peuvent être en langue irlandaise ou anglaise. Les films doivent être initiés et artistiquement mis en œuvre par des talents irlandais.

**Signatures** – soutien pour la réalisation de courts-métrages de fiction (hors animation) : lieu d'expérimentation pour les talents créatifs irlandais qui aspire à écrire, réaliser et produire des films pour le cinéma. Ce soutien a pour but d'encourager les narrations fortes et originales, les talents cinématographiques et les qualités de production qui conviennent à une distribution sur grand écran.

**Projets soutenus** : fictions, maximum 12 minutes.

**Budget par film** : maximum 90 000 € (jusqu'à 6 films par an)

**Admissibilité** : peuvent être candidat, les équipes de producteur/réalisateur/ auteur (où le producteur et le réalisateur ne sont pas la même personne).

**Reality Bites** – soutien destiné à la production de documentaires. Il a pour but d'encourager les nouvelles expérimentations et la réalisation de projet de non-fiction ayant une approche originale.

**Projets soutenus** : maximum 12 minutes – les projets peuvent être des documentaires de création ou journalistiques, d'observation ou esthétiques, objectifs ou personnels, mais ils doivent tous avoir quelque chose de nouveau à proposer par rapport au genre documentaire. Les courts-métrages d'essais dont le sujet prévoit un traitement plus long sont également recevables.

**Budget par film** : maximum 20 000 € (environ 3 films par an)

**Admissibilité** : les candidatures sont ouvertes aux équipes de producteur/réalisateurs ayant des références pertinentes.

**Short Shorts** – soutien destiné à la production de court-métrage de fiction (animation incluse). Les projets soumis doivent "raconter une histoire" mais sans utiliser les méthodes de narrations conventionnelles.

**Projets soutenus** : live-actions ou animations d'une durée comprise entre 3 et 5 minutes – les projets soumis doivent respecter un certain genre choisi chaque année par l'IFB (le genre choisi en 2008 était Comédie Musicale).

**Budget par film** : maximum 15 000 €

**Admissibilité** : sont invitées à proposer une candidature les équipes expérimentées ou prometteuses de producteur/réalisateur/auteur.

**Virtual Cinema** – soutien à la production de court-métrages de haute

qualité adaptés aux nouvelles formes de consommation de vidéos numériques.

**Projets soutenus** : fictions ou animations, jusqu'à 2 minutes.

**Budget par film** : maximum 2 000 € (10 films par an)

**Admissibilité** : peuvent soumettre leur projet des équipes ou des personnes pouvant justifier, de par leur CV, d'expériences antérieures pertinentes.

**Frameworks** – soutien à la production de courts-métrages d'animation.

**Projets soutenus** : animations, jusqu'à 6 minutes – Les projets sélectionnés devront à la fois faire preuve de créativité et d'originalité dans le domaine de l'animation et être à même de rassembler un large public.

**Budget par film** : maximum 50 000 € (jusqu'à 6 films par an)

**Admissibilité** : peuvent être candidat, les équipes de producteur/réalisateur/auteur irlandaise (où le producteur et le réalisateur ne sont pas la même personne).

#### The Irish Film Board

#### Bord Scannán na Eireann

Queensgate, 23 Dock Road - Galway.

Tel : +353 91 561398

Fax : +353 91 561405

info@irishfilmboard.ie

www.irishfilmboard.ie

# IRLANDE

RTE – la chaîne de télévision irlandaise – soutient des prix pour le court-métrage mis en œuvres par le *Cork Film Centre*, le *Galway Film Centre* et *Film Base*, le centre de ressource cinématographique de Dublin.



RTE/Galway Film Centre

Short Script Awards

Le *Galway Film Centre* octroie différents prix destinés à soutenir et promouvoir les cinéastes disposant de financements limités mais qui ont des idées innovantes.

**Projets soutenus :** films d'une durée maximale de 15 minutes. Scénarios originaux qui révèlent une forte vue cinématographique et un point de vue irlandais nouveau.

**Admissibilité :** jeunes cinéastes irlandais.

**Montant :** 3 prix sont décernés par an. Ils sont dotés d'un fonds de production de 30 000 € et d'un accès aux services du Galway Film Centre.

Cluain Mhuire  
Monivea Road - Galway  
Tel : +353 91 770748  
info@galwayfilmcentre.ie  
www.galwayfilmcentre.ie



Cork Film Centre/  
RTE

Short Script Awards

Les prix sont ouverts aux projets de fiction, d'animation et d'œuvres expérimentales destinés au support film et/ou vidéo (DigiBeta). Les projets de film doivent idéalement durer entre 5 et 15 minutes.

Le soutien est ouvert aux jeunes cinéastes qui proposent des scénarios originaux révélant une forte vue cinématographique et un point de vue irlandais nouveau.

Il a pour but de promouvoir le cinéma en région et est doté d'un prix de 10 000 €.

Le cofinancement par d'autres sociétés de production ou de diffusion n'est pas autorisé.

Le soumissionnaire doit être un membre à jour de ses cotisations du *Cork Film Centre*.

Civic Trust House  
50 Pope's Quay - Cork  
Tel : +353 21 421 5160  
info@corkfilmcentre.com  
www.corkfilmcentre.com

filmbase

Filmbase/RTE

Short Film Awards scheme

**Projets soutenus :** les prix sont ouverts aux projets de fiction, d'animation et d'œuvre expérimentale destinés au support film et/ou vidéo. Les projets de films doivent durer entre 8 et 15 minutes.

**Admissibilité :** les candidatures sont évaluées dans un premier temps sur la base de scénarios anonymes. A chaque session une liste de 10 projets est généralement arrêtée. Les candidats sont alors invités à monter une équipe et un dossier de production pour entretien. 3 projets sont alors sélectionnés et reçoivent un prix. 6 films sont soutenus chaque année (dates limites de candidature aux derniers vendredis de janvier et juin).

Par ailleurs, la chaîne de télévision en langue irlandaise - **TG4**, offre des prix aux courts-métrages en langue irlandaise via FilmBase, le centre de ressource cinématographique de Dublin de même que la chaîne de sport **Setanta Sports** pour les courts-métrages de documentaires sportifs.

Curved Street Building  
Temple Bar - Dublin 2.  
Tel : +353 1 679 6716  
info@filmbase.ie  
www.filmbase.ie

# ROUMANIE



## Vue d'ensemble

- **Population** : 22,5 millions
- **Langues** : Roumain
- **Monnaie** : Leu (1 EUR = 4,2790 RON)\*
- **Nombre de salles de cinéma et d'écrans** :  
72 salles / 117 écrans
- **Moyenne des entrées en salles par habitant** : 0,14
- **Productions de longs-métrages** :  
12 productions / 3 co-productions en 2007
- **Productions de courts-métrages** :  
18 productions en 2007
- **Organisation gouvernementale en charge du Cinéma** :  
Centrul National al Cinematografiei (CNC)

\* Banque Centrale Européenne, le 16 janvier 2009.

## FINANCEMENTS



**Projets soutenus** : projets de fiction, d'animation et documentaires.

**Sélection** : des concours sont organisés 2 fois par an. 2 sections sont ouvertes : une pour les films de fiction (long-métrage et de court-métrage); et une autre pour les films documentaires et d'animation. Les projets sont évalués sur dossier par une commission consultative de 3 membres pour la section documentaire et animation, et de 5 membres pour la section fiction.

**Montants** : l'aide octroyée par le CNC sous forme de crédit direct peut atteindre 80% de la valeur totale des frais de production pour le court-métrage (65% de la contribution roumaine en cas de coproduction).

**Admissibilité** : les personnes physiques et les personnes morales résidentes en Roumanie, inscrites au Registre de la cinématographie, autorisées comme producteur du film et assurant une contribution de 6% au minimum du budget total de la production du film (en numéraire, en services ou en nature). Le producteur peut dépenser au moins 20%

du budget d'un film sur le territoire d'un autre Etat membre de l'Union Européenne ou signataire de l'Accord de Libre-échange Centre Européen.

Les coproductions internationales sont éligibles si les coproducteurs roumains ont une participation de 10% minimum au budget du film dans le cas de coproductions multilatérales, et de 20% minimum dans le cas de coproductions bilatérales. Les coproducteurs roumains doivent également détenir les droits d'exploitation du film sur le territoire de la Roumanie.

En 2007, 12 courts-métrages de fiction ont été soutenus par le CNC. Le budget du Fonds cinématographique était d'environ 10,5 millions d'euros en 2007. Sur le total des fonds, un quota minimal de 5% est alloué aux courts-métrages de fiction et 15% aux films documentaires et d'animation.

Str. Dem. I. Dobrescu nr. 4-6, Sector 1  
Bucharest 010026  
Tel : +40 21 310 4301  
Fax : +40 21 310 4300  
cnc@cncinema.ro  
www.cncinema.ro



**Société  
Roumaine  
de Télévision  
(TVR)**

Pour soutenir la production de films cinématographiques, la Société Roumaine de Télévision (TVR) contribue avec 15% de ses revenus publicitaires à alimenter le Fonds cinématographique du CNC. La SRT peut opter pour le financement direct de la production de films.

### Televiziunea Româna

Calea Dorobantilor nr. 191,  
sector 1, Bucuresti  
Tel : +40 21 319 91 12  
+40 21 319 91 54  
www.tvr.ro

**MEDIA**

# ROUMANIE



## SEE Cinema Network

Aide à la production de courts-métrages de fiction

SEE Cinema Network est une initiative du Centre Grecque de la Cinématographie en faveur de l'identité intellectuelle et culturelle de l'Europe sud orientale. L'association rassemble 11 pays : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Macédoine, Grèce, Roumanie, Slovénie, Turquie, Serbie et Monténégro. Elle octroie des financements au développement de projets de coproductions et, depuis 2007, à la production de courts-métrages.

**Projets soutenus :** productions de courts-métrages de fiction n'excédant pas 15 minutes.

**Montants :** 6 courts-métrages seront soutenus tous les ans avec un prêt non remboursable de 10 000 € chacun.

**Admissibilité :** les projets soumis peuvent être des productions exclusivement nationales d'États membres de See Cinema Network ou bien des co-productions internationales entre 2 États membres du réseau ou plus. La participation minoritaire d'un coproducteur d'un pays extérieur au réseau n'est pas exclue. Le producteur, le réalisateur et le scénariste

doivent être issus des États membres du réseau. Le tournage du projet soumis ne doit pas débiter avant la date d'évaluation des projets.

### Critères de sélection :

- qualité du scénario.
- la dynamique artistique potentielle du projet,
- l'originalité et le caractère novateur du projet,
- la reconnaissance obtenue par le réalisateur auprès de la critique, du public et des festivals pour ses précédents travaux.
- preuve de financements garantis déjà obtenus par la production.
- l'équipe artistique impliquée dans le projet (acteurs, compositeur, etc.)

### See Cinema Network

Mrs. Alina Salcudeanu

Manager/Foreign Affairs expert - CNC

Str. Dem. I. Dobrescu nr. 4-6, Sector 1

Bucharest 010026

Tel : + 40 21 3104301/Fax : + 40 21 3100672

asalcudeanu@yahoo.com

### Les accords de co-production :

un accord de coproduction a été signé entre la Roumanie et l'Italie

**Annuaire de professionnels :** [www.romfilmpromotion.ro/infos.php](http://www.romfilmpromotion.ro/infos.php)





## Vue d'ensemble

- **Population** : 1,3 millions
- **Langue** : Estonien
- **Monnaie** : Couronne Estonienne (1EUR = 15,6466 EKK)\*
- **Nombre de salles de cinéma et d'écrans** : 67 écrans / 53 salles
- **Moyenne des entrées en salles par habitant** : 1,21
- **Production de longs-métrages** : 7 productions et 3 coproductions
- **Production de courts-métrages** : 11 productions ont été engagées en 2008
- **Organisation gouvernementale en charge du cinéma** : Estonian Film Foundation (EFF)

\* Banque Centrale Européenne, le 16 janvier 2009.

## FINANCEMENTS



### Estonian Film Foundation (EFF)

#### Aide à la production de court-métrage

**Montants** : 83 000 € sont alloués chaque année sous forme de subvention. L'aide ne peut dépasser 30 000 € par film et 50% du budget total de la production (jusqu'à 70% dans certains cas particuliers).

**Conditions** : 2 dates limites par an (avril, novembre)

Le projet de film doit remplir au moins l'un des 3 critères suivants :

- Le scénario doit principalement se tenir soit en Estonie, soit dans un autre état membre de l'Union européenne, soit dans un état de l'Espace Économique Européen, soit en Suisse;
- Au moins l'un des principaux personnages doit être de culture ou de langue estonienne,
- Le scénario original doit être majoritairement rédigé en estonien,
- Le scénario est une adaptation d'une œuvre littéraire originale estonienne,
- Le thème principal du film concerne l'art et/ou un ou des artistes,
- Le thème principal du film concerne des faits historiques,
- Le thème principal du film s'appuie sur des problématiques culturelles, sociales, politiques ou faits divers concernant la population estonienne.

Dans le cas de coproductions, ce sont les coproducteurs estoniens qui doivent présenter leur candidature. La participation de l'Estonie doit se faire également au niveau de l'équipe artistique : acteurs, réalisateur, producteur, compositeur, chef opérateur...

Par ailleurs, l'Estonie doit représenter au moins 10% des parts du film.

En 2007, 4 courts métrages ont été soutenus pour un montant moyen de 20 750 € par film.

Uus tn. 3, Tallinn 10111

Tel : +372 627 60 60

Fax : +372 627 60 61

film@efsa.ee • www.efsa.ee



### La Fondation Culturelle Estonienne

#### Aide au Court Métrage

**Montants** : l'aide ne peut dépasser 20 000 € par projet.

**Conditions** : 4 dates limites par an (février, mai, août et novembre)

La Fondation Culturelle Estonienne, établie en 1994, alloue des aides financières pour la promotion cinématographique au travers de son « Audiovisual Arts Endowment ». En complément des subventions à la production de films, la Fondation Culturelle Estonienne fournit également des subventions à la formation, l'édition et événements autour de films ainsi que des récompenses annuelles à des œuvres achevées particulièrement marquantes.

Les producteurs estoniens peuvent s'y inscrire avec des projets de coproduction.

#### **Estonian Cultural Endowment**

Suur-Karja 23 - 10148 Tallinn

Tel : +372 699 9150

Fax : +372 699 9166

kulka@kulka.ee • www.kulka.ee



### Kultuuriministeerium

#### Le Ministère de la Culture Estonien

Le Ministère de la Culture estonien cofinance la distribution de films estoniens, fournit des aides au cinéma, et ce également pour les coproductions (environ 160 000 € sont alloués chaque année à des coproductions). Seules les sociétés estoniennes peuvent bénéficier de ces soutiens.

L'obtention de financement du Estonian Film Foundation est nécessaire pour pouvoir postuler au soutien du Ministère de la Culture.

#### **Estonian Ministry of Culture**

Suur-Karja 23 - 15076 Tallinn

Tel : +372 628 2222

Fax : +372 628 2200

min@kul.ee

www.kul.ee

# LITHUANIE



## Vue d'ensemble

- **Population:** 3,3 millions
- **Langue :** Lithuanien
- **Monnaie :** Litas (1 EUR = 3,4528 LTL)\*
- **Moyenne des entrées en salles par habitant :** 0,96
- **Nombre de salles de cinéma et d'écrans :** 77 écrans / 55 salles
- **Production de longs-métrages :** 7 productions nationales / 1 coproduction en 2007-2008
- **Production de courts-métrages :** 40 productions / 1 coproduction en 2007-2008
- **Organisation gouvernementale en charge du cinéma :** Ministère de la Culture de la République de Lituanie

\* Banque Centrale Européenne, le 16 janvier 2009.

## FINANCEMENTS



### Le Ministère de la Culture de la République de Lituanie

Le Ministère de la Culture de la République de Lituanie est en charge de la distribution des aides financières du budget de l'état à la production de films et de la mise en place des programmes d'aide au cinéma. Les organismes lithuaniens qui travaillent dans le secteur du film peuvent postuler pour des subventions selon les procédures présentées dans « The Order of the Allocations of the State Budget of the Republic of Lithuania Assignment to Film Production and National Film Program ». La sélection des projets l'évaluation sont réalisées par le Film Board qui a notamment pour fonction - en tant que structure de conseil exerçant sous l'autorité du Ministère de la Culture - d'aider à la mise en place du programme national de soutien cinématographique.

Nature des soutiens : subventions (système sélectif de soutien)

**Montant :** le budget total pour les films de courts-métrages au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2008 s'élevait à 176 668 €. La subvention moyenne pour la production d'un court-métrage s'élevait à 30 410 €.

**Agenda :** chaque année est annoncée la date limite de dépôt des candidatures.

**Critères des soutiens :** les projets sont examinés selon les critères de régulation et de sélection établis par le Film Board, et selon les priorités de financement indiquées dans la loi, Film Law (films réalisés en coproduction ou production de films nationaux par exemple). En plus de ces priorités, le Film Board s'appuie pour la sélection des projets sur les critères suivants :

- Thème et actualité du projet,
- Caractère innovant de la structure narrative et du choix artistique,
- Expérience du ou des producteur(s),
- Expérience du réalisateur du film,
- Expérience de l'équipe du film,
- Pertinence du budget,
- Professionnalisme dans la préparation de la stratégie de financement et dans l'élaboration du plan de travail du film.

#### Head of Professional Art Department

J. Basanavicius str. 5  
Vilnius - 01118, Lithuania  
Tel.: +370 5 219 34 38  
El Ona Vilkien: e.vilkiene@lrkm.lt  
[www.lrkm.lt](http://www.lrkm.lt)

#### The Culture Support Fund

Une autre source de financement importante pour la production de court métrage est le Fonds de Soutien de la Culture qui attribue - sur candidature des producteurs de films - certaines subventions. Il s'agit également d'un financement provenant du budget de l'état.

Les fonds sont attribués par adjudication (appel d'offres) pour la production de film, leur développement ou distribution, ou tout autre projet tel les festivals de films, la formation... etc.

Le Fonds de Soutien Culture établit le montant des subventions et leur procédure d'attribution en suivant les recommandations d'experts indépendants et du « Board of Art and Culture ».

**Type de soutien :** subvention (système sélectif de soutien).

**Montants :** pour le 1<sup>er</sup> semestre 2008, le budget total (production, distribution, promotion) était de 512 338 €.

**Agenda :** la date limite de dépôt des demandes est annoncée 2 fois par an.

**Critères :** les projets sont évalués selon les critères suivants :

- qualité et thème du projet,
  - qualité de la gestion du projet,
  - faisabilité du projet,
  - exactitude et pertinence du budget.
- Le montant total moyen des films de court métrage s'établissait au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2008 à 33 306 € - la subvention moyenne par court métrage s'élevait quant à elle à 9 000 €.

#### Programme coordinator

J. Basanavicius str. 5  
Vilnius - 01118, Lithuania  
Tel.: +370 5 219 34 29  
Agnė Silickaitė: a.silickaite@lrkm.lt  
[www.krf.lt](http://www.krf.lt)

### Sociétés de production:

on compte en Lituanie une dizaine de sociétés de production indépendantes « actives » spécialisées dans le court-métrage :  
**Monoklis** ([www.monoklis.lt](http://www.monoklis.lt)),  
**Fralita** ([www.fralita.lt](http://www.fralita.lt)),

**Artbox** ([www.artbox.lt](http://www.artbox.lt));  
**Studija 2**,  
**Panoptikumas**,  
**Tremora** ([www.tremora.com](http://www.tremora.com)),  
**Era Film** ([www.erafilm.lt](http://www.erafilm.lt)),  
**Studio Nominum** ([www.nominum.lt](http://www.nominum.lt)),  
**Arslonga** ([www.arslonga.lt](http://www.arslonga.lt))



# NORVÈGE



## Vue d'ensemble

- **Population:** 4,8 millions
- **Langue :** Norvégien
- **Monnaie :** Couronne Norvégienne (1€ = 9,2125 NOK)\*
- **Nombre de salles de cinéma et d'écrans :** 229 salles / 426 écrans
- **Moyenne des entrées en salles par habitant :** 2,5
- **Production de longs-métrages :** 25 productions / 3 coproductions
- **Production de courts-métrages :** environ 300 (y compris les films d'étudiants)
- **Organisation gouvernementale en charge du cinéma :** The Norwegian Film Institute

\* Banque Centrale Européenne, le 16 janvier 2009.

## FINANCEMENTS

### NORSK FILMINSTITUTT

#### The Norwegian Film Institute

Le Norwegian Film Institute a été mis en place le 1<sup>er</sup> avril 2008, à la suite de la fusion de 4 précédentes institutions gouvernementales : The Norwegian Film Institute, The Norwegian Film Fund, Norwegian Film Development et The Norwegian Film Commission.

Le Norwegian Film Institute soutient, fournit des moyens de diffusion et pro-

meut les œuvres norvégiennes : courts-métrages, documentaires et fictions.

Le montant total des financements s'élève à environ 350 millions de couronnes par an (soit environ 40 millions d'€ et concerne : le soutien au développement (scénarios, projets et jeux vidéos), le soutien à la production (fictions, documentaires, courts-métrages, séries télévisées), les séminaires, ateliers et formation pour les professionnels.

En ce qui concerne le court-métrage, l'aide financière à la production inclut

l'aide au développement de projet.

En 2009, 22 millions de couronnes (environ 2,5 millions d'€) ont été attribués à la production de court métrage. Environ 30 courts-métrages sont soutenus chaque année.

Dronn ingens gt. 16,  
Postboks 752, Sentrum - 0106 Oslo  
Tel: +47 22 47 46 00  
Fax: + 47 22 47 45 99  
Ivar Kohn : ivar.kohn@nfi.no  
www.filmfondet.no

Il y a 5 Centres Régionaux du Film en Norvège qui financent des courts-métrages et des documentaires. Les fonds alloués à la production de ces 2 catégories proviennent du gouvernement d'une part et des régions d'autre part.



#### North Norwegian Film Center

##### **Nordnorsk filmsenter as**

P.O.Box 94  
9751 Honningsvåg  
Tel. +47 78 47 64 00  
Fax: +47 78 47 64 10  
www.nnfs.no  
Eva Nilsen : eva.nilsen@nnfs.no



#### Mid Norwegian Film Center

##### **Midnorsk filmsenter as**

P.O. Box 964 Sentrum  
7410 Trondheim  
Tel. +47 73 51 55 50  
www.midnorskfilm.no  
Heidi Sandberg: heidi@midnorskfilm.no



#### West Norwegian Film Center

##### **Vestnorsk filmsenter**

Georgernes Verft 12 - 5011 Bergen  
Tel. +47 55 56 09 05  
Fax + 47 55 56 03 55  
www.vestnorskfilm.no  
irmelin.nordahl@vestnorskfilm.no



#### South Norwegian Film Center

##### **Sørnorsk filmsenter**

P.O. Box 112  
4662 Kristiansand  
Tel +47 38 02 68 80  
www.sornorskfilm.no  
Åse Meyer: ase.meyer@sornorskfilm.no



#### East Norwegian Film Center

##### **Østnorsk filmsenter**

Fabrikken - Løkkegt. 9  
2615 Lillehammer  
www.ostnorskfilm.no  
Camilla Vanebo: cv@ostnorskfilm.no



#### Filmkraft Rogaland AS

Filmkraft Rogaland AS est différent des autres centres du film car outre les courts-métrages et les documentaires, il finance également les films de fiction. Il fonctionne par ailleurs en tant que Commission du Film pour attirer les productions étrangères dans sa région du Rogaland.

Rogaland Fylkeskommune (PB 130)  
4001 Stavanger  
Tel: + 47 51 51 69 72  
www.filmkraft.no  
Sjur Paulsen: paulsen@filmkraft.no



## Vue d'ensemble

- **Population:** 16,3 millions
- **Langue :** Néerlandais
- **Currency:** Euro
- **Nombre de salles de cinéma et d'écrans :**  
163 salles / 629 écrans
- **Moyenne des entrées en salles par habitant :** 1,4
- **Production de long-métrages :**

- 20 productions / 1 co-production en 2006
  - **Production de courts-métrages :**  
entre 150 et 170 productions chaque année
  - **Organisation gouvernementale en charge du cinéma :**  
Fond Néerlandais pour le Cinéma
- Le Fond Néerlandais pour le Cinéma considère les films de moins 60 minutes comme des courts-métrages.

## FINANCEMENTS



### Fond Néerlandais pour le Cinéma

Le Fond Néerlandais pour le Cinéma participe au développement, à la production, à la distribution et au marketing des films. Il est également en charge de promouvoir un meilleur environnement pour l'industrie cinématographique.

Chaque année, 10 courts-métrages (d'une durée de 10 minutes) sont réalisés aux Pays-Bas dans le cadre du projet **KORT!** Et avec le soutien du Fond Néerlandais pour le Cinéma, du Fond Culturel Néerlandais pour la Télévision (Stimuleringsfonds Nederlandse Culturele Omroep-producties) et la Fondation des Programmes Néerlandais (Chaîne de télévision NPS). Les 10 films KORT! sortent à l'occasion du Festival de Cinéma Néerlandais d'Utrecht et sont diffusés à la télévision. Ils sont également accessibles en ligne sur [www.cinema.nl](http://www.cinema.nl).

Depuis cette année, les films d'animation sont également éligibles à ce soutien.

**One Night Stand** – est un autre programme destiné à soutenir le court-métrage aux Pays-Bas avec le soutien du Fond Néerlandais pour le Cinéma, du Fond Culturel Néerlandais pour la Télévision et la télévision publique néerlandaise.

9 courts-métrages de 40 minutes sont produits chaque année dans le cadre de ce soutien. Les films soutenus sont projetés à l'occasion du Festival de Cinéma Néerlandais d'Utrecht et sont diffusés à la télévision. Ils sont également accessibles en ligne sur : [www.cinema.nl/onenightstand](http://www.cinema.nl/onenightstand).

Jusqu'en 2009 les réalisateurs de courts-métrages pouvaient obtenir un soutien spécial du département long-métrage du Fond Néerlandais pour le

Cinéma pour terminer leur film (soutien à la post-production). Cependant, depuis cette année, le Fond pour le Cinéma a changé de politique.

Les jeunes cinéastes diplômés de la Netherlands Film and Television Academy, peuvent faire une demande auprès du programme "**Snelloket**" du Fond pour le Cinéma. Il s'agit d'un guichet rapide (la sélection se fait en quelques jours) pour les courts-métrages de fiction et documentaires.

Un Département spécifique soutient les films d'animation auquel le court-métrage est éligible. Le département Recherche et Développement (Onderzoek & Ontwikkeling) soutient par ailleurs les projets expérimentaux dont ceux de court-métrage.

#### Nederlands Fonds voor de Film

Jan Luykenstraat 2  
1071 CM Amsterdam  
Tel: +31 20 570 7676  
Fax: +31 20 570 7689  
[info@filmfonds.nl](mailto:info@filmfonds.nl)



## La Commission du Film de Rotterdam (RFF)

---

RFF a pour objectif d'encourager les activités audiovisuelles dans la région de Rotterdam aux Pays-Bas. Elle procure des services et un soutien financier pour les films de long-métrage, les courts-métrages, les documentaires et les programmes de télévision qui sont produits intégralement ou en partie dans la région. RFF soutient particulièrement les projets qui ont un effet durable dans le renforcement du secteur audiovisuel de la région (ateliers et projets de formation).

**"Rotterdam Shorts"** – 5 équipes de production de Rotterdam sont invitées chaque année à préparer un court-métrage (5-7 minutes). Les films doivent avoir un lien avec Rotterdam de par leur sujet ou leur lieu de tournage.

**Montant :** jusqu'à 30 000 € par film.

**Admissibilité :** le programme est ouvert aux producteurs-scénaristes-réalisateurs qu'ils soient jeunes ou

expérimentés qui vivent et/ou travaillent à Rotterdam. Les productions sont présentées chaque année à l'occasion du Festival du Film de Rotterdam (IFFR), après quoi ils circulent dans les salles de cinémas en Hollande.

Une commission composée de représentants de la Commission du Film, du Festival, d'un distributeur, d'un diffuseur évalue les dossiers. Les équipes sélectionnées sont invitées à participer à un atelier animé par un producteur ou un scénariste de renommée internationale et bénéficient de l'aide de professionnels dans la préparation de leur film.

Rochussenstraat 3c

1315 EA Rotterdam

Tel. + 31 10 436 07 47

Fax + 31 10 436 05 53

info@rff.rotterdam.nl

<http://www.rff.rotterdam.nl/site/eng/>

[rff/kortrotterdams.htm](http://www.rff.rotterdam.nl/site/eng/rff/kortrotterdams.htm)



# POLOGNE



## Vue d'ensemble

- **Population :** 38,2 millions
- **Langues:** Polonais
- **Monnaie:** zloty (1 € = 4,1805 PLN)\*
- **Nombre de salles de cinéma et d'écran :**  
700 salles / 931 écrans
- **Moyenne des entrées en salles par habitant :** 0,81
- **Production de longs-métrages:**  
39 productions / 9 co-productions in 2007
- **Production de courts-métrages :**  
~250 (films d'école compris)
- **Organisation Gouvernementale en charge du cinéma :**  
Polski Instytut Sztuki Filmowej  
Instytut Cinématographique Polonais

\* Banque Centrale Européenne, le 16 janvier 2009.

## FINANCEMENTS



### Institut Polonais du Cinéma

Le financement Institutionnel du cinéma en Pologne vient principalement de l'Institut Polonais du Cinéma dont le budget pour la production est de 30,3 millions d'euros en 2009 mais qui ne prévoit pas de programme d'aide spécifique au court-métrage. L'Institut ne subventionne pas directement le court-métrage cependant, il soutient financièrement les écoles de Cinéma et les programmes de formation qui visent à la production de courts-métrages de fiction, de communautaire et d'animation.

Krakowskie Przedmieście 21/23  
00-071 Warsaw - Poland  
Tel : +48 22 42 10 518  
Fax : +48 22 42 10 241  
pisf@pisf.pl • www.pisf.pl



### TVP La chaîne

de télévision publique polonaise

La télévision polonaise est le plus gros producteur de films en Pologne. Outre les programmes de télévision tels que les séries télévisées, les programmes de divertissements, les programmes éducatifs, les films de longs-métrages et les documentaires éducatifs, la télévision polonaise produit également des documentaires de création, des courts-métrages et des films d'animation.

**Telewizja Polska S.A.**  
ul. Jana Pawła Woronicza 17  
00999 Varsovie  
Tel : +48 22 547 80 00  
www.tvp.pl



### Association des Cinéastes Polonais

Concours de scénarios de court-métrage

Le Studio Andrzej Munk, Jeunes et Cinéma', est installée au sein de l'Association des Cinéastes Polonais depuis 2008. Le Studio produit exclusivement des premiers films qui sont réalisés en coopération avec l'Institut du Film Polonais, le Ministère de la Culture et la télévision publique.

Le Studio Andrzej Munk organise des concours de courts-métrages destinés aux jeunes cinéastes : 30 Minutes (fiction), Premier Documentaire et Young Animation.

Les concours sont ouverts aux étudiants ou jeunes diplômés d'école de cinéma qui n'ont pas encore réalisé leur premier long-métrage. 10 fictions, 5 documentaires et 3 films d'animation sont produits chaque année dans le cadre de ce programme.

Krakowskie Przedmieście 7  
00-068 Warsaw  
Tel : +48 22 845 51 71  
Fax : +48 22 845 39 08  
o.kujawska@sfp.org.pl  
www.sfp.org.pl

### Co-production:

Jusqu'à présent les producteurs polonais ont signé des accords de co-production avec les pays suivants: l'Allemagne, le Danemark et la France.

Annuaire professionnel: [www.polishshorts.pl](http://www.polishshorts.pl) (ouverture en février 2009)  
[www.polishdocs.pl](http://www.polishdocs.pl)  
[www.pisf.pl/guide](http://www.pisf.pl/guide)  
[www.bazafilmowa.pl](http://www.bazafilmowa.pl)

